



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 23
Séance du vendredi 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 31 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONY Sarah (Pouvoir à Célia RICCIARDI), CARLOTTI PERGOLA Marie Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MERMET Jacques (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY),

Membres absents : LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'exécution : 31 mai 2024

Date d'affichage : 10 juin 2024

OBJET : PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL - FINANCEMENT DU VOLET ACQUISITION

Le président rappelle que par délibération N° 2022 – 28 en date du 13 avril 2022, le conseil municipal a approuvé le plan de financement du volet « Acquisition » du projet de lotissement communal ; le plan alors arrêté s'établissait ainsi qu'il suit :

Volet Acquisition

Financier	Taux	Montant
Collectivité de Corse	20,00 %	172 730,80 €
ETAT (DETR)	20,00 %	172 730,80 €
Commune	60,00 %	518 192,40 €
	100 %	863 654,00 €

Il fait savoir que le préfet de la Haute-Corse a indiqué à la commune que l'acquisition du foncier n'était éligible à aucun dispositif de soutien financier de l'Etat ; il propose donc au conseil d'adopter le nouveau plan de financement ci-après :

Financier	Taux	Montant
Collectivité de Corse	20 %	175 000,00 €
Commune	80 %	688 654,00 €
	100 %	863 654,00 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2024 – 23 : PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL - FINANCEMENT DU VOLET ACQUISITION

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à C. RICCIARDI	X				 C. RICCIARDI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				 J.C. FRANCESCHI

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI